

ici NOUS ACCUEILLONS UN ENFANT



MARS 2019

Bulletin publié conjointement par l'Association démocratique des ressources à l'enfance du Québec (ADREQ (CSD)-Montréal) et le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal acheminé périodiquement aux ressources de type familial



Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud
de l'Île-de-Montréal
Québec

ADP et Dossier de l'utilisateur dans la ressource

Récemment, l'établissement, après avoir consulté les associations représentatives des ressources, a adopté les politiques et procédures relatives à l'*Allocation de Dépenses Personnelles (ADP)* et au *Dossier de l'utilisateur dans la ressource*.

Comme vous le savez, la gestion de l'ADP est une responsabilité de la ressource, il s'agit de l'un des services communs prévus à l'instrument de classification. La procédure précise les différentes activités à réaliser, tant par la ressource que par l'intervenant usager et l'intervenant responsable du contrôle de la qualité. Des éléments importants tels que la réalisation de l'inventaire des biens de l'enfant et de l'utilisation de l'ADP pour maintenir le trousseau de vêtements y sont détaillés et vous permettront de bien gérer cette allocation.

En ce qui concerne le *Dossier de l'utilisateur dans la ressource*, la procédure a pour objectif de préciser les balises pour la constitution et la tenue du dossier de l'utilisateur afin d'assurer la confidentialité et la protection des renseignements. Vous trouverez notamment dans cette procédure des informations sur la façon de conserver des documents appartenant à l'utilisateur et les délais de remise des documents lors de son départ.

Ces politiques et procédures seront sous peu disponibles sur notre site Internet. Dans l'attente, l'intervenant qualité rattaché à votre ressource pourra vous les transmettre par courriel.

Bonne lecture!

Nos tout-petits ont besoin de vous !

Le CIUSSS recherche activement des nouvelles familles d'accueil pour les 0 à 5 ans.

Parlez-en à votre entourage et faites une différence.



Projet de loi 99

Dans le cadre de l'adoption du projet de Loi 99 (PL-99) sur la réforme de la Loi sur la protection de la jeunesse qui entrera en vigueur en janvier 2019, la directrice de la protection de la jeunesse a été désignée responsable de la formation et l'implantation des réformes tant auprès du personnel de son propre établissement qu'au niveau de ses partenaires institutionnels et communautaires.

Dans ce contexte, nous dispenserons une courte formation d'une durée de quatre (4) heures. Celle-ci vise spécifiquement les gestionnaires, intervenants et partenaires, tant internes qu'externes, qui requièrent une connaissance de base en matière de protection de la jeunesse en vertu de leur collaboration avec nos services et leur travail auprès de notre clientèle.

C'est donc dans cette perspective que nous vous proposons de participer à une des deux dates de sensibilisation, soit les 3 et 5 juin. Si vous jugez opportun de participer à cette sensibilisation, veuillez s'il vous plaît vous inscrire en contactant :

Madame Dechi Blandine Maho
Téléphone : 514 356-5600
Courriel : dechiblandine.maho.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

La formation aura lieu au **8147, rue Sherbrooke Est** au Centre de formation du Mont Saint-Antoine à l'**Auditorium** qui se situe au **2^e étage**. Veuillez prendre note que l'horaire prévu pour la formation est **de 13 h à 17 h**. **Lors de votre journée de formation, veuillez vous présenter **15 minutes à l'avance** afin de récupérer les documents nécessaires au déroulement de la formation et afin de signer la liste des présences.

OFFRE DE FORMATION 2019

Veuillez noter que certains frais reliés à la participation à une activité de formation vous seront remboursés, tel que prévu à l'entente collective (article 4-1.03) et précisé dans la directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et d'autres frais inhérents (CT 212377).

Les cours auront lieu dans le local de l'ADREQ au 9403, rue Sherbrooke Est, bureau 1500, Montréal

Processus d'inscription :

1. En ligne : www.bdeb.qc.ca/perfectionnement, section « Ressources de type familial »
2. En personne au bureau du registrariat : local S-107, Pavillon Ignace-Bourget (entrée de la Résidence) 10500, avenue de Bois-de-Boulogne, Montréal
3. Par téléphone : 514 332-3003. **Dans le menu proposé appuyez sur le 1, puis faire le 7, demeurez en ligne pour qu'un agent vous réponde.**

Cours/ code	Formation	*Formateur /trice	Durée	Date(s)	Horaire	Frais	*Local
7-FAMA07	La santé mentale et les troubles mentaux : Les troubles anxieux	SS	6 h	Samedi 6 avril 2019	9 h 30-16 h 30	120 \$	ADREQ

RÉCLAMATIONS ET FIN D'ANNÉE FINANCIÈRE

Comme par les années passées, nous vous rappelons qu'il est important de produire vos réclamations en continu afin d'éviter des délais dans le remboursement de vos dépenses.

Ainsi, nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre, **au plus tard le 5 avril 2019**, toutes vos dépenses effectuées au 31 mars 2019.

Merci de votre attention!

Service paiement des ressources, usagers et petites caisses
DRF-Direction adjointe des opérations financières

GESTION DES RISQUES

Notez qu'une formation de 2 h sur la gestion des risques et la déclaration incident-accident aura lieu le 14 mai prochain. Cette formation se donnera dans le cadre des déjeuners de l'ADREQ entre 9 h 30 et 11 h 30 au 9403 rue Sherbrooke Est, bureau 1500. Bienvenue à tous!

AUTRES FORMATIONS OFFERTES PAR L'ÉTABLISSEMENT :

Instrument de classification : 24 avril 2019 de 9 h à 12 h.

Cadre de référence : les 16 et 29 mai 2019 de 9 h à 16 h 30.

Ces formations auront lieu à la salle Nadia au 4675, rue Bélanger à Montréal.

Pour l'inscription, contacter l'agente administrative du Service ressources Sud-Ouest, madame Hélène-Chantal Keha au 514 896-3282.